



## DDQE - Développement Durable et Qualité Environnementale

Développement durable et qualité environnementale en aménagement du territoire, urbanisme, architecture et construction

---

**Durée :** 20 jours soit 150 heures

**Thématique(s) :** Acoustique, ACV, Bas carbone, Biodiversité, Bois, Conception passive, Confort d'été, Construction durable, Couleur, DDQE, Eco-conception, Frugalité, Humidité, Isolation phonique, Lumière, Matériaux biosourcés, Paille, QAI, RE2020, Réemploi, Réhabilitation énergétique, Santé, Terre crue, Transition énergétique, Ventilation

**Session(s) :**

Module 1 : 29, 30 novembre et 1er décembre 2023, Dijon (9h – 12h30 / 14h – 18h)

Module 2 : 31 janvier, 1er et 2 février 2024, Dijon (9h – 12h30 / 14h – 18h)

Module 3 : 14 et 15 mars 2024, Dijon (9h – 12h30 / 14h – 18h)

Module 4 : 11 et 12 avril 2024, Dijon (9h – 12h30 / 14h – 18h)

Module 5 : 15, 16 et 17 mai 2024, Dijon (9h – 12h30 / 14h – 18h)

Module 6 : 20 et 21 juin 2024, Dijon (9h – 12h30 / 14h – 18h)

Module 7 : 12 et 13 septembre 2023, Dijon (9h – 12h30 / 14h – 18h)

Module 8 : 10 et 11 octobre 2023, Dijon (9h – 12h30 / 14h – 18h)

Module 9 : 13 décembre 2024, Dijon (9h – 12h30 / 14h – 18h)

**Lieu :** Dijon (Bourgogne-Franche-Comté) - 2023/2024

## Programme de formation

### PREMIER MODULE

**Enjeux et objectifs** de la démarche qualité environnementale dans le bâtiment.

**L'architecture bioclimatique**, exercices pratiques de relevés de masques solaires et études de cas.

**Prise en compte de la biodiversité dans la ville.**

**Etude de cas « Trouvé[r] sa place ».**

### DEUXIÈME MODULE

**Aménagement et urbanisme durables.**

**Du quartier durable à l'éco-quartier en France.**

**Etude de cas** (exercice dirigé en sous-groupes) - Aménagement de 100 logements dans un secteur du P.A.E. Le Tirand à Bourg en Bresse (01).

### TROISIÈME MODULE

**Les choix énergétiques**, impacts, incidences, enjeux, indicateurs les fluides & l'enveloppe, les systèmes.

**Stratégies pour une construction passive.**

### QUATRIÈME MODULE

**Réhabilitation énergétique et isolants / critères de choix.**

Leviers pour atteindre le niveau BBC. Duo isolation / inertie.

**L'humidité dans les parois en isolation thermique intérieure, extérieure**

### CINQUIÈME MODULE

**La santé dans les bâtiments performants** - la qualité de l'air intérieur, les produits de construction, les ondes électromagnétiques etc.

**Lumière naturelle – éclairage artificiel** ; arbitrages entre lumière naturelle et thermique.

## SIXIÈME MODULE

**Gestion durable de l'eau, sites et sols pollués : les eaux à la parcelle, les techniques alternatives.**

**Aspects paysagers de la gestion durable de l'eau.**

**Le ré-emploi**, un nouveau mode de construire ?

## SEPTIÈME MODULE

**Le bois et la construction durable** – zoom sur l'étanchéité à l'air et l'ossature bois.

**La construction en terre crue.**

**Approche bas carbone** : l'énergie grise, l'Analyse du cycle de vie (ACV).

**Réglementation Environnementale RE2020** - pousser les curseurs plus loin.

**Tour de table des mémoires.**

## HUITIÈME MODULE

**La ventilation naturelle / le confort d'été** en question(s).

**Vers des projets QEB, le passage à l'acte – mise en situation professionnelle.**

**Faire ensemble et autrement : Workshop de mise en pratique collective sur un projet faisant la synthèse des enjeux DDQE.**

## NEUVIÈME MODULE

**Voyage d'études, 3 jours. Aménager, réhabiliter et construire durable : faire ensemble et autrement.**

(destination selon date de démarrage de la formation choisie\*)

\* **Frugalité créative dans les territoires**, bâtiments bas carbone (Passihauss VS Zéro technique), transition écologique et solidaire, l'architecture en terre // retours d'expériences au **Vorarlberg en Autriche**.

\* **Vivre ensemble, modularité & modes de promotion alternatifs** // l'habitat participatif et l'autopromotion en **Alsace, en Allemagne et en Suisse**.

## DIXIÈME MODULE

**Présentation des mémoires devant un jury.**

Validation des acquis du stage.

# Objectifs opérationnels de formation

- **Comprendre concrètement ce qu'est le développement durable** dans le bâtiment et l'aménagement & avoir des outils, méthodologies et références pour passer à l'action.
- **Se forger un argumentaire** pour dialoguer et convaincre son maître d'ouvrage / son client, sur la base de retours d'expérience éprouvés.
- Intégrer un **réseau de professionnels engagés sur le durable**.
- Savoir construire une **approche holistique et systémique de projet** - environnementale, économique & sociale.
- Avoir une compétence reconnue par le milieu professionnel et **être certifié.e nominativement**

# Public pour cette formation

- Maîtres d'œuvre : architectes, ingénieurs BE, paysagistes, entreprises du bâtiment
- Maîtres d'ouvrages : administration, collectivités, promoteurs, bailleurs sociaux, EPL
- AMO : amo et programmistes, CAUE, ALE
- Artisans, entreprises et associations

# Évaluation et validation

- Attestation de fin de formation et attestation d'assiduité
- Formation certifiante sous réserve de validation du mémoire de fin de formation par le jury

# Durée de la formation

20 jours soit 150 heures

## Prérequis de formation

Une pratique professionnelle dans les domaines de la construction et/ou de l'architecture et/ou de l'aménagement du territoire.

## Méthodes pédagogiques de formation

**Présentation power point, études de cas concrets, exercices**

L'ensemble des présentations, ressources & annexes est remis aux participants à l'issue de la formation

## Tarifs de la formation

5100 € HT soit 6120 € TTC

& tarif préférentiel : 4700 € HT soit 5640 € TTC/Venez à 2 ou à plusieurs et profitez d'un tarif avantageux !

## Prise en charge pour cette formation

Formation prise en charge par les OPCO (FIF-PL, OPCO-EP/Actalians, Fafiec, Constructys...) et éligible à l'obligation de formation continue des architectes.

- Prise en charge intégrale possible pour les salariés et à 75% pour les gérants/libéraux.
- Professionnels libéraux et dirigeants : ouverture possible d'un crédit d'impôt (codifiée à l'article 244 quater M du CCI).

Formation éligible au CPF.

*\*Formation labellisée par la Branche Architecture depuis 2012\**

## Accessibilité - handicap

Nous sommes sensibles à la nécessaire inclusion des personnes en situations de handicap et sommes prêtes à étudier vos besoins particuliers. Pour les personnes à mobilité réduite, les formations en présence sont organisées dans des locaux adaptés (référentes handicap : nous contacter).

## Contact de la formation

**Céline Roos**

04 72 20 08 95

celine.roos@scop-les2rives.eu

**Hélène Ludmann**

03 67 10 47 81

helene.ludmann@scop-les2rives.eu

Scop les 2 Rives - 12 rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon - [www.scop-les2rives.eu](http://www.scop-les2rives.eu)

SIRET : 539 062 117 00012

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.

Organisme de formation certifié QUALIOP1 (au titre de la catégorie Actions de formation)